

Réunion de concertation avec les riverains de la Route de Rennes

19 décembre 2025

Participants : M. LE BIHAN Thierry – Maire, M. BONNET Olivier – Adjoint délégué à l'Aménagement et au Patrimoine, M. DUPEUX Thierry – Urbaniste Agence Rhizome, Riverains de la route de Rennes (liste de présence disponible en Mairie)

I. DÉROULEMENT DE LA REUNION:

Présentation à l'assemblée présente de l'ordre du jour par M. le Maire.

Ecoute des attentes selon prises de parole et échanges divers.

II. ELEMENTS PRESENTES:

- Globalement le problème majeur soulevé est celui de la sécurisation de cette entrée de ville avec le trafic de camions, la vitesse des voitures, les nombreuses sorties de parcelles privatives sur la piste cyclable avec faible visibilité en sortie de lot. Le problème majeur est la vitesse et les futurs aménagements doivent réussir à obtenir une réelle limitation des vitesses comme cela a été le cas sur le barreau Est entre les deux parties de la ZAC.
- Sorties de lots sur la route de Rennes : compte-rendu de leur grand nombre en partie Nord, il est suggéré de placer la future piste cyclable en 2 voies regroupées en partie Sud de la route de Rennes. Des éléments de vigilance (signalétique, peintures au sol, éclairage, ...) pourraient accompagner les sorties de lots pour alerter les cyclistes. Sur la partie Nord, il est demandé un trottoir pour piétons et des places de stationnement.
- Trafic camions : un constat (pas quantifié) d'un fort trafic est mis en avant avec des stationnements gênants qu'il serait intéressant de ne plus permettre dans un premier temps. Il n'est pas du ressort de l'étude de la ZAC d'interagir avec le trafic mais il pourrait être étudié une interdiction de stationnement des PL sur cet axe lors d'un rendez-vous spécifique avec Rennes Métropole.
- Vitesse excessive des automobiles : le positionnement d'un radar fixe a été étudié sans suite pour l'instant et il a été proposé d'équiper cet axe d'un feu régulateur (voir exemple de Cintré), d'un dos d'âne ou de bandes rugueuses (le bruit produit n'est pas à négliger. Cette réalisation sera à débattre avec les riverains proches). En attendant, un radar pédagogique mobile pourra être régulièrement installé.
- Réseaux apparents : demande d'effacement des réseaux (à voir avec Rennes Métropole) dans la même temporalité que les travaux de voirie définitifs.
- Raccordement réseau EU : ces demandes sont hors périmètre de la ZAC mais des travaux sont programmés dans ce sens dans la même temporalité que les travaux de voirie définitifs.
- Accès épicerie Bio sur la route de Rennes : il est demandé de requalifier l'accès unique sur la parcelle par la route de Rennes et la sortie en partie Nord sur l'arrière du bâtiment (une attention sera portée à la continuité de l'écoulement aérien des EP).
- En 2026, sans plus de précision pour l'instant, Rennes Métropole va refaire une partie de l'enrobé à partir du rond-point du Super U jusqu'à l'entrée de la ZAC dans un premier temps.

III. PLANNING :

Les travaux liés à la ZAC sont programmés sur ce secteur à une temporalité allant de 6 à 9 ans. Un phasage peut être envisagé.

MORDELLES, le jeudi 5 février 2026

Le Maire,

Thierry LE BIHAN

